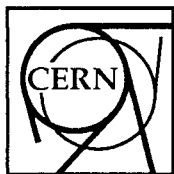


Bulletin ASSOCIATION du PERSONNEL STAFF ASSOCIATION



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

Siège: Genève, Suisse
Seat: Geneva, Switzerland

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Tel. 2819/4224

5 août 1992

Réunion ordinaire du Conseil du personnel, le 4 août 1992

Le Conseil du personnel s'est réuni en session ordinaire, le 4 août à 14 heures 30.

- Il a d'abord pris connaissance des résultats détaillés du questionnaire de l'Association sur les entretiens annuels. Il a conclu que les résultats sont représentatifs, que le personnel est, d'une manière générale, satisfait du déroulement des entretiens mais que certains aspects mériteraient une attention particulière. Le grand intérêt exprimé par un grand nombre des membres du personnel pour les séminaires de formation MOAS montre l'importance que le personnel attache à cet exercice et son désir d'en tirer un bénéfice maximum.

- Il a ensuite entendu un rapport sur les **jugements prononcés par le Tribunal administratif du Bureau International du Travail (TAOIT)** lors de sa dernière session, le 15 juillet dernier. Rappelons que ce Tribunal est l'instance à laquelle peuvent s'adresser les membres du personnel lorsqu'ils contestent une décision prise par le Directeur général, après épuisement des voies de recours internes (v. le Statut du personnel, art VI 1.05 et le Règlement du personnel, art. R VI 1,12).

Cinq jugements concernaient des requêtes déposées par des membres du personnel du CERN, dont **quatre** avaient demandé l'aide de l'Association. Parmi ces quatre requêtes, **trois** ont été admises par le Tribunal qui a annulé les décisions prises par le CERN, **la quatrième** a été rejetée mais le jugement éclaire une situation dans laquelle un organisme extérieur était impliqué.

Parmi les trois requêtes admises, l'une concerne **le remboursement de l'impôt fiscal français** à un membre du personnel français vivant en France et y payant ses impôts: *"le CERN remboursera les sommes indûment retenues sur les impôts pour les années 1987, 1988 et 1989"*.

Les deux autres requêtes concernent **des décisions de non-attribution de contrat de durée indéterminée et de non-renouvellement de contrat**: ces décisions ont été annulées comme ayant été prises par une autorité incompétente (comme dans deux cas semblables jugés par le Tribunal l'an dernier); *"l'affaire est renvoyée devant l'organisation européenne pour la recherche nucléaire pour qu'il soit statué à nouveau sur les demandes du requérant conformément aux indications contenues [dans le jugement]"*.

Signalons à cette occasion que, comme le Tribunal l'a déjà dit dans le jugement de l'an dernier, *"il n'aperçoit pas la liaison nécessaire qui existerait entre le refus d'un contrat de durée indéterminée et le non-renouvellement d'un contrat à terme fixe"*.

Des jugements, s'appliquant au personnel d'autres Organisations Internationales, mais qui pourraient s'avérer utiles pour le CERN, ont été présentés également.

L'Association du personnel et sa Commission des cas particuliers, qui se réunit tous les mercredis matin, assure le suivi de ces jugements.

- **Dates de réunions en 1993:** sur proposition du Comité exécutif, le Conseil du personnel a approuvé les dates suivantes pour 1993: Assemblée générale, le 5 mai, dépouillement des élections au Conseil du personnel, le 15 juin, Assises de l'Association le 20 juin après-midi et le 21 juin, élection du prochain Comité exécutif, le 29 juin.

Un calendrier très prévisionnel des réunions du Conseil du personnel a été retenu pour tenir compte des incertitudes des dates de réunions du Comité de concertation permanent et du Directoire.

AUTRES ACTIVITES DU COMITE EXECUTIF

Relèvement des traitements au 1er janvier 1993 : l'Association a écrit une nouvelle lettre au Directeur général pour demander que figure dans le document officiel pour le Comité des Finances, relatif à l'indice de variation des coûts, un paragraphe rappelant la mesure négociée en 1990 comprenant un relèvement général des traitements de 1,5% au 1er janvier 1993, au-delà de l'indice du coût de la vie à Genève pour la période août 1991 - août 1992.

Recours contre les décisions du Conseil sur la révision quinquennale et les adaptations annuelles des traitements : les deux Commissions de recours ont formulé leurs recommandations au Directeur général qui a 60 jours pour prendre sa décision.

Modifications aux Statut et Règlement du personnel (document destiné au Comité des finances pour la réunion du mois de septembre) : les délégués ont été informés des propositions de modification du Règlement du personnel sur lesquelles le Comité de concertation permanent était parvenu à un accord (voir le compte-rendu du CCP dans le Bulletin n° 32/92). Une longue discussion sur les conditions du travail par roulement a eu lieu et il a été souligné très fortement que beaucoup de travail reste à faire dans le cadre de la révision générale des Statut et Règlement.

Restaurants : les représentants de l'Association dans le Comité de Surveillance des Restaurants ont écrit au Président de ce Comité pour exprimer leur stupéfaction quant à la proposition de changement du cahier des charges, faite à l'occasion du renouvellement de la concession pour le restaurant n° 1. C'est à ce Comité d'élaborer la politique du CERN en matière de restauration, y compris les aspects contractuels et les appels d'offres. Nos représentants ont demandé la suspension de ce changement et le respect des procédures de concertation normales à travers le Comité de Surveillance des Restaurants.

SBS : un accord de renouvellement du contrat entre le SBS et le CERN a été signé pour une durée de 5 ans à compter du 1er juillet 1992. Cet accord comporte certaines conditions plus avantageuses notamment : taux de change favorable toute l'année, intérêts créditeurs sur les comptes personnels de 1% supérieurs aux taux affichés, réduction de 1/2% sur les hypothèques (anciennes et nouvelles de premier et de deuxième rang en Suisse) par rapport aux taux affichés.

D'autres améliorations, déjà en force, restent, p.ex. : gratuité de la gestion des comptes, gratuité des cartes Eurocheques, réduction de 100 à 50 CHF du coût de la carte Visa, etc. Pour plus de détails, prière de s'adresser directement à la banque.

Assurance maladie - Article 11.1.9 (exclusion des accidents d'aviation, de vol ou de saut): depuis 1 janvier 1992 l'AUSTRIA ne peut intervenir que si la personne pratiquant ce type de sport dispose d'une assurance de base. Suite à des réclamations de membres du personnel, il n'a pas été possible de trouver une compagnie d'assurance, soit en France, soit en Suisse, disposée d'agir en tant qu'assurance de base. L'AUSTRIA propose donc une modification à l'article 11.1.9 dans la convention d'assurance maladie-accident avec le CERN. Avec cette modification les personnes pratiquant des sports aériens (aéroplan, planeur, aile delta, parapente, ULM, parachute, etc.) pourront bénéficier d'une couverture de base minimale avec l'AUSTRIA et auront la possibilité de conclure une assurance complémentair auprès des compagnies d'assurance couvrant les prestations exclues par la convention.

Représentants de l'Association dans des Comités et Commissions : la nomination de ces représentants se fera lors de la réunion du Conseil du personnel du 4 septembre et les délégués sont invités à présenter leurs candidatures au Secrétariat de l'Association le plus tôt possible.

Le Conseil du personnel a été informé que l'Administration a l'intention de proposer, pour discussion au Comité de concertation permanent, des modifications des conditions d'assurance chômage, définies dans la Circulaire Administrative n° 4.

Le Rapport Annuel du Service du Médecine de Travail sera distribué à tous les délégués. Il fera l'objet d'une discussion avec les médecins à la réunion du Comité de concertation permanent le 3 septembre.

Des tableaux d'affichage fermés pour les résultats des recours internes, réclamés par le Comité exécutif, ont été installés par l'Administration.

La séance s'est terminée à 17h30.

* * * * *

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL SUR LES ENTRETIENS ANNUELS 1992 (3ÈME PARTIE)

Suite à notre article de la semaine dernière, vous trouverez ci-dessous les résultats des réponses au questionnaire de l'Association sur les entretiens annuels 1992 par filière, selon les recours contre l'attribution initiale des filières et par division. Nous avons calculé un indice de satisfaction moyenne par filière ou par division en ajoutant les pourcentages de réponses positives à toutes les questions sauf celle sur les cours MOAS, exclue, et sauf celle sur les recours contre l'attribution initiale des filières de carrière, comptée négativement.

Réponses classées par filière¹ et selon les recours contre l'attribution initiale des filières

Le tableau suivant montre le pourcentage des réponses positives ("oui") aux différentes questions par rapport à l'ensemble des réponses de chaque filière. Les résultats sont présentés verticalement selon le pourcentage général moyen de réponses positives aux questions.

filière	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	total	recours	non recours
nombre d'entretiens	28	55	143	172	155	95	83	38	813	128	684
réponses/titulaires(%)	16	19	26	28	30	25	24	15			
question:									moyenne		
climat détendu et constructif (%)	86	91	91	97	97	96	98	100	95%	95	95
durée suffisante (%)	83	88	94	94	96	95	98	95	94%	94	94
accord sur les résultats (%)	90	86	86	94	96	97	98	97	92%	87	93
sans interruption (%)	86	91	88	91	93	97	94	97	92%	94	92
tous les sujets discutés (%)	86	88	91	74	90	95	96	95	92%	89	92
accord sur l'évaluation écrite (%)	79	86	89	95	93	93	94	92	91%	88	91
accord sur ces objectifs (%)	90	82	74	91	83	94	90	97	86%	83	86
entretien satisfaisant (%)	79	79	83	88	85	90	87	100	86%	82	86
objectifs clarifiés (%)	76	77	74	90	85	90	89	97	84%	78	85
entretien utile (%)	93	88	81	76	77	83	85	92	81%	83	80
plans personnels discutés (%)	83	82	66	78	76	76	78	71	75%	78	75
accord à leur sujet (%)	72	59	57	73	69	73	77	71	68%	63	69
réunions régulières avec superviseur (%)	45	52	51	62	76	73	79	82	66%	60	67
ressources définies et agréées (%)	69	68	56	69	63	61	66	68	64%	61	64
avancement discuté (%)	66	71	63	58	53	37	43	16	52%	70	49
intérêt pour cours MOAS (%)	72	50	57	49	47	44	38	18	46%	61	44
recours contre filière initiale (%)	69	45	16	17	9	4	4	3	15%	(100)	(0)
satisfaction moyenne par filière(%)	70	71	70	76	76	78	79	79	75%		

On note une moindre satisfaction générale des filières les moins élevées tant sur les conditions des entretiens que sur leurs résultats; curieusement, la discussion des résultats, des ressources, des plans de développement personnels s'est faite moins bien dans la filière IV que dans les autres filières. L'utilité de l'entretien apparaît moindre pour les filières intermédiaires. L'intérêt des cours sur la nouvelle politique des filières est très élevé pour les filières les moins élevées et diminue ensuite fortement, peut-être parce que les cours ont déjà été suivis.

¹ filière I exceptée, car il n'y a qu'une réponse. reçue récemment.

Le nombre de recours diminue lorsque la filière s'élève, ce qui ne surprendra personne. Les conditions générales de l'entretien dépendent peu des recours; par contre l'accord sur les résultats, la clarification des objectifs et leur accord, montrent de légères différences. Les différences sont plus sensibles en ce qui concerne les plans de développement personnels et surtout l'avancement et l'intérêt pour des cours sur la nouvelle politique des carrières. Cependant, il y a 30% d'entretiens, en cas de recours, pendant lesquels l'avancement n'a pas été discuté, ce qui est quand même surprenant.

Réponses classées par division¹

Le tableau suivant montre le pourcentage des réponses positives ("oui") aux différentes questions par rapport à l'ensemble des réponses de chaque division. Les résultats sont présentés horizontalement selon l'indice de satisfaction moyenne croissant et verticalement selon le pourcentage général moyen de réponses positives aux questions.

Chacun d'entre vous pourra faire ses propres commentaires....

division	FI	AS	AC	AG	MT	SL	PS	ST	ECP	TIS	AT	PPE	CN	PE	DG	total
nombre d'entretiens	20	37	7	5	93	80	99	52	88	35	136	116	13	16	15	813
% réponses/titulaires	22,2	20,6	25,9	17,2	38,4	20,5	29,9	16,7	30,6	21,5	35,5	30,6	8,6 ²	24,2	22,4	
QUESTION:																moyenne
climat détendu et constructif (%)	86	92	100	80	95	94	96	92	92	94	99	96	100	100	100	95%
durée suffisante (%)	90	95	86	100	92	95	95	96	93	97	93	91	100	100	100	94%
accord sur les résultats (%)	81	78	100	80	91	89	96	92	96	89	95	93	100	100	93	92%
sans interruption (%)	90	97	86	100	93	89	92	90	89	89	90	97	100	100	100	92%
tous les sujets discutés (%)	86	89	86	100	92	90	92	88	90	92	96	91	92	94	100	92%
accord sur l'évaluation écrite (%)	71	84	86	80	88	89	91	90	94	92	94	92	100	100	100	91%
accord sur les objectifs (%)	52	81	86	100	80	87	87	81	83	94	88	89	100	100	93	86%
entretien satisfaisant (%)	57	78	86	80	82	87	84	87	88	89	86	89	100	100	93	86%
objectifs clarifiés (%)	62	81	100	100	73	84	90	71	84	86	88	89	92	100	93	84%
entretien utile (%)	81	89	86	80	84	86	73	83	74	94	80	73	85	88	100	81%
plans personnels discutés (%)	57	73	43	60	76	68	77	81	80	72	73	80	69	88	80	75%
accord à leur sujet (%)	38	62	57	60	63	65	71	69	75	67	65	76	69	88	80	68%
réunions régulières avec superviseur (%)	33	57	71	80	55	75	67	81	72	78	67	57	62	94	80	66%
ressources définies et agréées (%)	38	57	57	60	59	66	61	54	66	69	66	68	69	88	73	64%
avancement discuté (%)	48	62	43	20	53	51	49	58	51	56	51	56	23	31	80	52%
intérêt pour cours MOAS (%)	62	57	57	40	45	53	37	46	42	64	38	45	54	63	73	46%
recours contre filière initiale (%)	43	24	0	20	20	8	18	12	13	56	8	9	0	6	27	15%
satisfaction moyenne par division	62	71	73	73	73	73	74	74	75	75	77	78	80	84	86	76%

¹ division TH exceptée, car il n'y a qu'une réponse.

² selon les délégués de la division CN, cette faible participation résulte peut-être d'une mauvaise distribution des questionnaires.